

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Affaires Etrangères
Consulat d'Algérie au kef

—○—



وزارة الشؤون الخارجية
قنصلية الجزائر بالكاف

—○—

Le Kef, le : 28.09.2011

AVIS

Dans le cadre de la mise en application de la Carte d'Identité Nationale et du Passeport Biométriques, dont le dossier exige **obligatoirement la présentation de l'acte de naissance 12-S**. Pour avoir ces documents en conséquent, nous invitons nos ressortissants immatriculés auprès de nos services et non transcrits sur nos registres d'état civil, à se présenter dès que possible afin de procéder à leurs transcription, munis de leur acte de naissance, des actes de naissance des deux ascendants directs nés en Algérie ou transcrits au Consulat ou à défaut, d'un certificat de nationalité.

